



Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Étain élémentaire	Étain élémentaire	7440-31-5	100

#### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Traiter les coupures cutanées et les plaies avec des pratiques de premiers soins standard telles que le nettoyage, la désinfection et le recouvrement afin de prévenir l'infection de la plaie et la contamination avant de continuer le travail.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se produit, obtenir une assistance médicale.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter de manière symptomatique.
<b>Informations générales</b>	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible).

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudre. Sable sec. Utiliser les méthodes pour un incendie environnant.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Ce produit est ininflammable.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter l'équipement de protection approprié.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Recueillir le produit répandu. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Recueillir le produit répandu.

#### 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Substance	Type	Valeur
Étain élémentaire (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Substance	Type	Valeur
Étain élémentaire (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Substance	Type	Valeur
Étain élémentaire (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Substance	Type	Valeur
Étain élémentaire (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Substance	Type	Valeur
Étain élémentaire (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Substance	Type	Valeur
Étain élémentaire (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

#### Paramètres de contrôle

Suivre les procédures standard de surveillance.

#### Directives au sujet de l'exposition

Ce produit ne comporte aucune limite d'exposition établie.

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ventilation générale normalement adéquate.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Porter des gants pour éviter de se couper avec le métal et de s'écorcher pendant la manutention.

##### Autre

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

État physique	Solide.
Forme	Solide.
Couleur	Blanc argenté,

<b>Odeur</b>	Aucune.
<b>Seuil olfactif</b>	Sans objet.
<b>pH</b>	Sans objet.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	231.9 °C (449.42 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Sans objet.
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Aucun(e) connu(e).

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Sans objet.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Sans objet.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Tension de vapeur** Sans objet.

**Densité de vapeur** Sans objet.

**Densité relative** Sans objet.

**Solubilité**

**Solubilité (eau)** Insoluble

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Sans objet.

**Température d'auto-inflammation** Sans objet.

**Température de décomposition** Sans objet.

**Viscosité** Sans objet.

**Autres informations**

**Densité** 7.26 g/cm<sup>3</sup> estimation

**Viscosité dynamique** Sans objet.

**Température de la viscosité dynamique** Sans objet.

**Propriétés explosives** Non explosif.

**Viscosité cinématique** Sans objet.

**Formule moléculaire** Sn

**Masse moléculaire** 118.69 g/mole

**Propriétés comburantes** Non oxydant.

**Tension superficielle** Sans objet.

**10. Stabilité et réactivité**

**Réactivité**

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter** Contact avec des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles** Acides. Chlore

**Produits de décomposition dangereux**      Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation**      Peu probable en raison de la forme du produit.

**Contact avec la peau**      Peu probable en raison de la forme du produit.

**Contact avec les yeux**      Peu probable en raison de la forme du produit.

**Ingestion**      Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**      Aucun(e) connu(e).

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë**      Non disponible.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**      Sans objet compte tenu de la forme du produit.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**      Peu probable en raison de la forme du produit.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire**      Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée**      Non un sensibilisateur de la peau.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**      Non classé.

**Cancérogénicité**      Non classé.

**Toxicité pour la reproduction**      Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**      Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées**      Non classé.

**Danger par aspiration**      Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques**      Aucune informations notées.

**Autres informations**      Ce produit n'est associé à aucun effet néfaste connu pour la santé humaine.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité**      Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

**Persistance et dégradation**      On ne s'attend pas à ce que le produit soit biodégradable.

**Potentiel de bioaccumulation**      Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol**      Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs**      On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination**      Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Règlements locaux d'élimination**      Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux**      Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés**

Éliminer conformément à la réglementation locale.

**Emballages contaminés**

Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	10-Décembre-2018
<b>Version n°</b>	01
<b>Avis de non-responsabilité</b>	<p>Ce document a été préparé à l'aide de données provenant de sources considérées être techniquement fiables et les informations sont considérées être correctes. Materion ne garantit cependant pas l'exactitude des informations qu'il contient, que ce soit de manière expresse ou implicite. Materion ne peut pas prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations et produits seront utilisés et les conditions réelles d'utilisation sont indépendantes de sa volonté. L'utilisateur est donc tenu d'évaluer toutes les informations disponibles lors d'une utilisation donnée de ce produit et de se conformer aux lois, réglementations et statuts fédéraux, d'état, provinciaux et locaux.</p> <p>Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de différentes sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements du SIMDUT. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des présents renseignements. Si l'utilisateur de la présente matière ou d'autres matières souhaite obtenir d'autres renseignements sur les ingrédients, nous lui recommandons de communiquer avec la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail, à Montréal en Québec (514-873-3990) ou le Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail, à Hamilton (1 -800-263-8466).</p> <p>HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.</p>
<b>Autres informations</b>	
<b>Références</b>	<p>ACGIH  ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition  EPA : Base de données AQUIRE  HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses  Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité  Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes  NLM : Base de données de substances dangereuses  ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques  Société japonaise pour la santé au travail, recommandation et limites d'exposition professionnelle  Lignes directrices du SGH de la JCIA (Japan Chemical Industry Association), juin 2012  JIS Z 7252:2014 Classification des produits chimiques basée sur le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) »  JIS Z 7253:2012 Communication des risques sur les produits chimiques selon le SGH – étiquetage et fiche de données de sécurité (FDS)  GOST 30333-2007 - Passeport de sécurité pour la production de produits chimiques. Exigences générales.  GOST 31340-2013 - Étiquetage des produits chimiques. Exigences générales.  GOST 32419-2013 Classification des produits chimiques. Exigences générales.  GOST 32424-2013 Classification de produits chimiques pour les dangers pour l'environnement. Principes généraux.  GOST 12.1.007-76 - Système de normes de sécurité au travail. Substances nocives. Classification et exigences générales en matière de sécurité.  GOST 12.1.044-89. Système de normes de sécurité au travail. Dangers d'incendie et d'explosion de substances et de matières. Nomenclature de substances et de matières. Nomenclature d'indices et leurs méthodes de détermination.  GOST 19433-88. Marchandises dangereuses. Classification et marques. GOST 12.1.004-91. Système de normes de sécurité au travail. Sécurité incendie. Exigences générales</p>